

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 JUILLET 2022

Nb de membres en exercice : 29
Présents : 17

Absents excusés ayant donné
pouvoirs : 12

Votants : 29

Le onze juillet deux mille vingt-deux à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la Commune de Douvaine se sont réunis à l'Hôtel-de-Ville de Douvaine sous la présidence de Madame Claire CHUINARD, Maire, après avoir été dûment convoqués par écrit le 5 juillet 2022.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché en Mairie et sur les panneaux officiels de la Commune le 5 juillet 2022.

Présents : Mme CHUINARD Claire - *Maire*, Mme CHOLLET Angèle Lucette, M. WOLF Pascal, Mme BUREAU Marine, M. LEHMANN Patrick, Mme LE REUN Karine, Mme FRANÇAIS Chloé, - Adjoints, M. COLMARD Philippe, M. EL YAKOUTY Abdelhak, M. LAPRAZ Arnaud, Mme SABY Annick, M. VESIN Marc, M. BARRAS Olivier, Mme GACHET Audrey, M. MAILLET Laurent, M. SECHAUD Jean-François, M. LECLERCQ Patrick, conseillers municipaux

Absents ayant donné pouvoir : M. SONDAG Patrice (pouvoir à Mme BUREAU Marine), M. RIGOLI Claude (pouvoir à Mme CHOLLET Angèle Lucette), M. DE LA BARRERA NAUMANN Victor (pouvoir à M. VESIN Marc), Mme DELBAYS Emilie (Mme FRANÇAIS Chloé), Mme FICHARD Andrée (pouvoir à Mme CHUINARD Claire), Mme HAVEL Céline (pouvoir à Mme SABY Annick), M. HAVEL Julien (pouvoir à M. LEHMANN Patrick), M. MAINHAGU Marc (pouvoir M. WOLF Pascal), Mme SMADJA Karine (pouvoir à Mme LE REUN Karine), Mme LAMAISON Josiane (pouvoir à M. MAILLET Laurent), Mme PES Catherine (pouvoir à Mme GACHET Audrey), M. ROBERT Stéphane (pouvoir à M. LECLERCQ Patrick)

Secrétaire de séance : Mme LE REUN Karine

Education Jeunesse

DEL20220711_04

Objet : Convention de mise à disposition de locaux situés à l'école élémentaire de Voinier à l'Association Familiale Rurale (AFR) pour la garderie périscolaire

Madame le Maire expose,

L'AFR est une association loi 1901, sans but lucratif, qui exerce une activité d'accueil de loisirs et périscolaires à destination des enfants de 3 ans à 14 ans. Elle s'adresse aux enfants scolarisés des écoles publiques et privées, élémentaires et maternelles.

Elle assure pendant la journée un accueil collectif soit pour du périscolaire (c'est-à-dire durant les semaines scolaires : lundi, mardi, jeudi et vendredi, avant et après l'école) soit pour les mercredis ou enfin pour de l'accueil de loisirs (durant les périodes de vacances scolaires).

A la rentrée de septembre 2022, de nouveaux locaux situés à l'école élémentaire de Voinier seront mis à disposition de l'AFR afin de proposer une garderie périscolaire de 16h à 17h aux enfants de l'école.

Dans ce contexte, une convention de mise à disposition de ces locaux doit être établie entre la mairie de Douvaine et l'association afin de définir les règles d'occupation.

Madame le Maire propose d'approuver cette mise à disposition selon les conditions figurant dans le projet de convention joint en annexe.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE la mise à disposition, selon les conditions figurant dans le projet de convention, de locaux situés à l'école élémentaire de Voinier à l'Association Familiale Rurale - AFR - afin de proposer une garderie périscolaire de 16h à 17h aux enfants de l'école,

AUTORISE Mme le Maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition de locaux à l'AFR pour la garderie périscolaire

Certifié exact,

Le secrétaire de séance,
Karine LE REUN

Le Maire,
Claire CHUINARD

